



DOSSIER DE PRESSE

Séminaire parlementaire

sur

**LE RÔLE DU PARLEMENTAIRE, LA FONCTION DE CONTRÔLE,
LA FONCTION PUBLIQUE PARLEMENTAIRE, LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE**

Nouakchott (Mauritanie), les 5 et 6 décembre 2007

*Séminaire en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie
(Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie)*



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PRESENTATION :	
L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE	5
ANNEXES	
1. Programme du séminaire	9
2. Liste des participants et conférenciers	10
3. Renseignements pratiques	18
4. Historiques des séminaires d'informations et d'échanges	19
5. Composition de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie	22
6. Principales dates de l'APF	23



INTRODUCTION

Depuis 1994, le Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie organise, deux fois par an, sur sa ligne budgétaire de coopération interparlementaire et en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie, des séminaires d'information et d'échanges.

Le présent séminaire aura lieu du **5 au 6 décembre 2007 à Nouakchott (Mauritanie)**, au bénéfice de tous les parlementaires Mauritaniens.

À la demande du Parlement mauritanien, le séminaire aura pour thèmes : le rôle du parlementaire, la fonction de contrôle, la fonction publique parlementaire et la diplomatie parlementaire et se déroulera sur deux jours.

Les conférenciers représentant les régions Afrique, Amérique et Europe de l'APF seront :

- Afrique :
 - M. Idriss Outmane Djame, député (Tchad)
 - M. Seydou Diouf, député (Sénégal)
- Amérique :
 - Mme Madeleine Dubé, députée (Nouveau Brunswick)
 - Mme Johanne Gonthier, députée (Québec)
- Europe :
 - M. Michel Sapin, député (France)
 - M. Blagoj Zasov, député (Ex-République yougoslave de Macédoine)

Les parlementaires conférenciers traiteront des thèmes suivants :

↪ **Le rôle du parlementaire**

- M. Michel Sapin, député (France)
- Mme Johanne Gonthier, députée (Québec)

↪ **La fonction de contrôle**

Contrôle budgétaire

- M. Idriss Outman Djame, député (Tchad)

Contrôle de l'action gouvernementale

- Mme Madeleine Dubé, députée (Nouveau Brunswick)
- M. Seydou Diouf, député (Sénégal)

↪ **La fonction publique parlementaire**

- M. Michel Sapin, député (France)
- Mme Johanne Gonthier, députée (Québec)

↪ **La diplomatie parlementaire**

- M. Blagoj Zasov, député (Ex république Yougoslave de Macédoine)



Les travaux se dérouleront de la manière suivante :

- exposés des conférenciers sur le thème du jour, d'une vingtaine de minutes chacun, illustrés avec des exemples propres à leur pays,
- questions des parlementaires,
- réponses des conférenciers.

Les conférenciers seront amenés à répondre aux questions des parlementaires mauritaniens portant sur les sous-thèmes abordés au cours du séminaire.

Lieu du séminaire :

Les travaux du séminaire se dérouleront au Palais des congrès à Nouakchott.

*
* * *



PRESENTATION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

« Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faut réunir dans une association interparlementaire les parlements de tous les pays où l'on parle le français »

Léopold Sedar Senghor
Février 1966

LE « PARLEMENT DES PARLEMENTS FRANCOPHONES »

C'est en juillet 1998 que l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française a décidé de modifier son appellation pour adopter celle de **Assemblée parlementaire de la Francophonie** : elle se mettait ainsi en conformité avec la Charte de la Francophonie, adoptée au Sommet de Hanoi en novembre 1997, qui l'avait reconnue comme l'Assemblée consultative de la Francophonie. L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française succédait elle-même depuis 1989 à une simple Association internationale des parlementaires de langue française, créée en 1967 : c'est en effet à cette date que, sur une idée de Léopold Sédar Senghor, avec le soutien actif de Charles Helou, Habib Bourguiba, Norodom Sihanouk, et Hamani Diori, un certain nombre de parlementaires francophones se sont réunis à Luxembourg afin de constituer une association se proposant de défendre la langue française et d'en assurer le rayonnement.

Cette évolution ne serait pas rappelée si elle n'illustrait la profonde évolution de cette structure d'une simple association de parlementaires à une véritable instance politique de la Francophonie, qui la distingue des opérateurs directs. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie constitue bien aujourd'hui le « Parlement des Parlements francophones ».

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie rassemble des parlementaires issus de 74 assemblées ou organisations interparlementaires : 48 sections membres, 15 sections associées et 11 sections ayant le statut d'observateur.

Chacune représente son parlement, de manière distincte et autonome vis-à-vis des Etats et des gouvernements : cela confère à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie une liberté de ton, une latitude d'action souvent remarquables.

Comme toutes les assemblées parlementaires, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est composée d'un certain nombre de structures délibérantes : assemblée plénière, Bureau, Secrétariat général, quatre commissions (politique, éducation, affaires parlementaires, coopération) et un réseau des femmes parlementaires, assemblées régionales.



L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DE LA FRANCOPHONIE

Lors du Sommet de Maurice d'octobre 1993, les chefs d'État et de gouvernement, après avoir réaffirmé la place éminente de l'institution parlementaire au cœur de la démocratie représentative et de l'État de droit, ont considéré que l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), seule organisation interparlementaire de la Francophonie, constituait le lien démocratique entre les gouvernements et les peuples de la Francophonie. En conséquence, ils ont décidé de reconnaître l'AIPLF comme l'assemblée consultative de la Francophonie, ce qui a confirmé la Charte de la Francophonie adoptée à Hanoi en novembre 1997.

Une convention entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a été signée en juin 2000 afin d'organiser la collaboration entre elles.

Les relations avec la Francophonie institutionnelle s'expriment au moment de chaque session, l'ordre du jour de l'assemblée plénière tenant compte des priorités décidées par les Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et des activités des autres instances francophones. Le Secrétaire général de l'OIF y fait rapport devant les parlementaires de ses activités et se soumet à une séance de questions-réponses.

De son côté, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est invitée à participer aux travaux des Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Elle transmet à cette occasion un avis et des recommandations qui font l'objet d'une présentation par son président. Elle représente ainsi les intérêts et les aspirations des peuples de la Francophonie et participe à la vie institutionnelle de la Francophonie en apportant une perspective politique.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie entretient des relations suivies avec les institutions exécutives de la Francophonie, ce qui lui permet d'effectuer un meilleur suivi des décisions prises lors des Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et lors des Conférences ministérielles thématiques.

LA « VIGIE DE LA DÉMOCRATIE » DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Comme l'a récemment rappelé le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est une « vigie de la démocratie », un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Outre les missions d'information et de bons offices et sa participation à des missions d'observation des élections, elle a développé une série d'outils qui favorisent le dialogue et lui permettent de jouer son rôle de vigie et d'accompagnement de la démocratie parlementaire.

Depuis 1992, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a participé dans 27 pays à 94 missions préparatoires et d'observation des élections organisées par l'Organisation internationale de la Francophonie. Cent quarante et un parlementaires différents provenant de 31 parlements ont pris part à ces missions d'observation d'élections présidentielle et législatives, ainsi que celles concernant les référendum constitutionnels. Ces missions ont conduit à l'adoption de recommandations qui préconisent la nécessité d'un appui en amont et en aval des élections. C'est ce que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'efforce de faire par le biais de ses autres programmes de coopération interparlementaire.



L'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'intéresse de près aux situations de crise politique dans l'espace francophone. La commission politique aborde ainsi à chacune de ses réunions les enjeux politiques dans les pays dont les sections sont suspendues ou sous observation, de même que toute autre situation de crise à la demande de ses membres. Ce rapport donne lieu à des projets de résolutions ou de recommandations qui, une fois adoptées par le Bureau ou l'Assemblée plénière, sont transmises aux chefs d'Etat et de gouvernement ainsi qu'aux instances de la Francophonie.

UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie organise des **séminaires d'information et d'échanges** destinés à des parlementaires d'un parlement national ou d'une région particulière. Les thèmes à l'étude sont choisis par les parlements hôtes, selon les besoins exprimés par les parlementaires. Ces séminaires sont animés par des conférenciers parlementaires venus le plus souvent des régions Afrique, Amérique et Europe. Plus d'une vingtaine de séminaires ont ainsi été organisés depuis une dizaine d'années, sur des sujets variés comme la bonne gouvernance, le processus législatif, le contrôle parlementaire, le contrôle budgétaire, la représentation et le rôle des petits partis politiques, etc.

De nouveaux **séminaires spécifiquement destinés aux femmes** ont été conçus en 2004. Le réseau des femmes parlementaires de l'APF est impliqué dans le choix des thèmes. Des séminaires ont été organisés sur le thème de la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) à Bamako (Mali), au mois d'octobre 2004, à Antananarivo (Madagascar), au mois de mai 2005, à Libreville (Gabon) en décembre 2005, à Tunis (Tunisie) en novembre 2006 et à Port-au-Prince en mai 2007. L'objectif de ces séminaires animés par des experts est d'informer et de sensibiliser les femmes parlementaires sur le contenu de cette convention et sur les moyens de la mettre réellement en application dans leurs pays respectifs.

Des **stages de formation** pour les fonctionnaires parlementaires se déroulent parfois de manière parallèle aux séminaires parlementaires. De plus, chaque année, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie finance cinq places au sein du stage organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le Sénat français, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères français et l'École nationale d'Administration (ENA). Ce stage d'une durée de quatre semaines porte sur l'organisation du travail parlementaire.

Au service de l'information parlementaire, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie met aujourd'hui en œuvre le **programme Noria**, financé par l'Organisation internationale de la Francophonie, qui a pour objectif de renforcer les capacités des parlements par l'amélioration de la circulation de l'information parlementaire au moyen de technologies de l'information et de la communication.

Ce projet propose trois types d'appui : l'appui « généralisé » favorise la production, la diffusion et la conservation de l'information législative francophone (réseaux informatiques, Intranet et Internet) ; l'appui « spécial » vise à renforcer la présence de l'information francophone dans les parlements où elle est absente ou sous représentée (traduction des sites, cours de langue, achats de livres et de documents) ; l'appui « réseau » encourage la constitution et l'animation de réseaux autour du travail d'information parlementaire. Il est destiné aux documentalistes, bibliothécaires et webmestres des assemblées. Il est mis en œuvre au moyen de formations et de séminaires.



La décision de créer le **Parlement francophone des jeunes** a été prise lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à Moncton, en septembre 1999 dont le thème était justement la jeunesse. Sa mise en oeuvre en a été confiée à l'APF.

Le Parlement francophone des jeunes vise à développer la formation civique et à renforcer la solidarité entre jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie en les initiant à l'activité parlementaire.

Les trois premiers Parlements francophones des jeunes se sont tenus à Québec en juillet 2001, au Niger en juillet 2003 et en Belgique en juillet 2005. Ils ont donné lieu à l'adoption de la « Charte du jeune citoyen francophone pour le XXI^e siècle » qui a été présentée aux chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie lors du Sommet de Beyrouth en 2002, à une « Déclaration sur le développement » inspirée des huit objectifs du millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies présenté aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Ouagadougou en novembre 2004 et à un « Livre blanc » remis à Bucarest lors du Sommet de septembre 2006. La quatrième édition s'est déroulée en juillet 2007 à Libreville (Gabon).

L'APF a également décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux **parlements nationaux de jeunes**. Ce nouveau projet poursuit un double objectif : renforcer les parlements de jeunes au sein des sections membres de notre Assemblée et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Dans ce cadre, l'APF apporte auprès de ces parlements son expertise acquise dans l'organisation de ce genre de manifestation ainsi qu'un appui matériel.

*
* *



ANNEXE 1

Programme du séminaire

Mercredi 5 décembre 2007

- 9 h 30 SEANCE D'OUVERTURE SOLENNELLE
Message de M. Jacques Legendre, sénateur du Nord (France), ancien ministre,
Secrétaire général de l'APF
Allocution de M. Ba Mamadou Mbare, Président du Sénat
- 10 h 00 Exposé des conférenciers sur le rôle du parlementaire
M. Michel Sapin, député (France)
- 10 h 45 Photo officielle
Pause café
- 11 h 00 Exposés des conférenciers sur le rôle du parlementaire (suite)
Mme Johanne Gonthier députée (Québec)
Séance de questions réponses
- 12 h 30 *Déjeuner offert par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*
- 14 h 45 Exposé de M. Idriss Outman Djame (Tchad) sur le contrôle budgétaire du
Parlement
Séance de questions réponses
- 15 h 45 *Pause café ó Reprise des travaux*
- 17 h 00 Fin des travaux

Jeudi 6 décembre 2007

- 9 h 30 Exposés des conférenciers sur le contrôle de l'action gouvernementale
Mme Madeleine Dubé (Nouveau Brunswick)
M. Seydou Diouf (Sénégal)
Séance de questions réponses
- 10 h 45 *Pause café ó Reprise des travaux*
- 12 h 30 *Déjeuner offert par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*
- 14 h 45 Exposé des conférenciers sur la fonction publique parlementaire
Exposé de M. Michel Sapin député (France)
Exposé de Mme Johanne Gonthier (Québec)
Séance de questions réponses
Exposé de M. Blagoj Zasov député (Ex-République Yougoslave de Macédoine)
sur la diplomatie parlementaire.
Séance de questions réponses
- 15 h 45 *Pause café ó Reprise des travaux*
- 17 h 00 SEANCE DE CLOTURE
Allocution de M. Messaoud Ould Boulkeir Président de l'Assemblée nationale



ANNEXE 2

Liste des Participants et Conférenciers (Biographies)

M. Idriss Outman Djame Député (Tchad)

Date et lieu de naissance : 5 juillet 1948 à N'Djamena
Marié, 7 enfants

Etudes universitaires

- 1970 : Bac « D » Lycée Félix Eboué à N'Djamena
- 1973 : Diplôme d'Etudes Economiques Générales de la Faculté de Droit et sciences économiques de Nice (France)
- 1975 : Licence (équivalent à la maîtrise) en sciences économiques appliquées à la gestion des entreprises Nice (France)
- 1976 : Inscription au diplôme d'études approfondies (DEA) en monnaie finance banque à la faculté de Nice (France)
- 1982 : Admis à l'oral de fin de cycle du diplôme d'études supérieures de banque de l'institut international de techniques bancaires de Paris

Activités professionnelles

- Juillet 1976 : Entrée à la banque des Etats de l'Afrique Centrale (stage à Bangui, Douala et Yaoundé)
- Avril 1977 : titularisation au service de crédit à la direction générale de la BEAC de Yaoundé
- Juillet 1978 : Chef de service de ce même département
- Mars 1982 : Directeur national de la banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) N'Djamena
- Août 1996 : Directeur général adjoint de la banque de développement du Tchad (BDT SA)
- Janvier 1998 : Directeur général adjoint de la banque de développement du Tchad
- Juin 2002 : Député à l'Assemblée nationale

Activités annexes

- Membre de la commission Finances, Budget et comptabilité de l'Assemblée nationale
- Conseiller du Bureau du groupe parlementaire MPS de l'Assemblée nationale
- Coordinateur de la section locale de l'Assemblée parlementaire de la francophonie
- Président du groupe d'amitié Tchad-Taiwan
- Président de la commission d'enquête parlementaire de chargée de la gestion de l'administration du territoire-Participation à plusieurs colloques, séminaires et conférences en Afrique et en Europe sur la politique monétaire de la zone franc et les problèmes bancaires



M. Seydou DIOUF **Député (Sénégal)**

Né le 23 mai 1962
Nationalité sénégalaise
Marié

Adresse : Quartier Diamaguène Rufisque
BP 30 Rufisque Sénégal
Courriel : seydou808@yahoo.fr

Formation

- 1996 : DESS en Administration des Collectivités Locales (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)
- 1987-1988 : Maîtrise en Administration Economique et Sociale (Université François Rabelais de Tours/France) avec une double spécialisation :
 - o Administration des Services Publics
 - o Administration du Secteur Privé
- 1986 : Licence en Administration Economique et Sociale (Université François Rabelais de Tours/France)
- 1985 : Deug en Administration Economique et Sociale (Université François Rabelais de Tours/France)
- 1983 : Baccalauréat Série B (économie) Lycée Van Vollenhoven de Dakar

Expériences professionnelles

- Juillet 1991 à Janvier 2002 : Directeur de Cabinet du Député-Maire de Rufisque :
 - o Coordination du fonctionnement du Conseil Municipal
 - o Suivi des relations Elus-Administration
 - o Participation aux arbitrages budgétaires
 - o Chargé du suivi des programmes d'investissements en rapport avec le Directeur des Services Techniques de la Ville
 - o Chargé du suivi des différents dossiers auprès des Services de l'Administration centrale
 - o Représentant de la Ville de Rufisque auprès des Agences AGETIP, ADM, CETUD et Programmes de l'Union Européenne
 - o Représentant du Député-Maire auprès des Organisations Nationales et Internationales de Villes notamment à l'Association des Maires du Sénégal, à l'Union des Villes Africaines (UVA), au Programme de Développement Municipal/Afrique de l'Ouest et Centrale (PDM), au Conseil des Communes et Régions d'Afrique (CCRA)
 - o Chargé de la Coopération Décentralisée
 - . Elaboration et suivi de plans pluriannuels
 - . Coordination de l'intervention des acteurs institutionnels, des Organisations Communautaires de Base (OCB) et des ONG dans la Coopération
 - . Préparation des missions de suivi-évaluation



- Février 2002 à Août 2004 : Directeur Associé du Cabinet Profil Expert Consultant
 - o Consultant du Programme National d'Infrastructures rurales (PNIR) pour la revue à mi parcours du Programme par la Banque Mondiale
 - o Etude sur « Assainissement et Décentralisation » pour le compte de la Banque Mondiale
 - o Elaboration, mise en œuvre de la stratégie de formation des Elus locaux pour le compte du PNIR
 - o Expert décentralisation du Cabinet L2D dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'Appui au Programme de relance des activités économiques et Sociales en Casamance (PA/PRAES) ó Gouvernement du Canada
- Septembre 2004 à Juin 2007 : Secrétaire Général Adjoint du Conseil de la République pour les affaires Economiques et Sociales
 - o Chargé des Services Législatifs
 - o Programmation des Sessions
 - o Définition des contenus des Sessions
 - o Coordination avec les Ministères et autres Organisations
 - o Suivi de la rédaction des rapports et avis par les différents rapporteurs
- Juin 2007 : Elu dans les fonctions de Député à l'Assemblée Nationale

Travaux de recherches

- Rédaction de la charte des nouveaux statuts et du règlement intérieur de l'Union des villes Africaines
- Mémoire de Maîtrise sur l'Economie Arachidière au Sénégal
- Etude sur l'équilibre Financier de la Ville de Rufisque
- Participation à plusieurs ateliers et Séminaires sur la Gestion Urbaine notamment

Domaines d'intérêt

Economie du développement - finances publiques - Droit de la décentralisation - Gestion des ressources humaines - Gestion urbaine

Fonctions Electives

1996 ó 2001 : Conseiller Régional de Dakar, Rapporteur de la Commission Education

Langues et Informatique

- Français : Langue de travail
- Anglais : Bien
- Bonne maîtrise de Microsoft Office



**Mme Johanne Gonthier
Députée (Québec)**

Députée de Mégantic-Compton

Parti libéral du Québec

Adjointe parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Membre du Bureau de l'Assemblée nationale

Présidente de séance

Fonctions politiques, parlementaires et ministérielles

Élue députée de la circonscription de Mégantic-Compton aux élections générales du 26 mars 2007

- Adjointe parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune depuis le 25 avril 2007
- Membre du Bureau de l'Assemblée nationale depuis le 15 mai 2007
- Membre de la Commission de l'économie et du travail depuis le 23 mai 2007
- Membre de la Commission des transports et de l'environnement depuis le 23 mai 2007
- Présidente de séance depuis le 23 mai 2007
- Présidente déléguée de la Section du Québec, Association parlementaire Nouveau-Brunswick-Québec (APNBQ) depuis le 4 avril 2007

Interventions à l'Assemblée et en commission parlementaire

Adresses des bureaux

Parlement

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.72
Québec (Québec)
G1A1A4
Téléphone : 418 644-0711
Télécopieur : 418 646-0516
jgonthier-meco@assnat.qc.ca

Circonscription

5322, rue Frontenac
Lac-Mégantic (Québec)
G6B1H3
Téléphone : 819 583-4500
Tél. sans frais : 1 800 567-3523
Télécopieur : 819 583-0926
jgonthier-meco@assnat.qc.ca

220, rue Principale Est - 2e étage
Cookshire (Québec)
J0B1M0
Téléphone : 819 875-5410
Télécopieur : 819 875-3475
jgonthier-meco@assnat.qc.ca



Mme Madeleine Dubé **Députée (Nouveau Brunswick)**

Députée, Edmundston-Saint-Basile

Madeleine (Mado) Dubé est née le 26 septembre 1961 à Edmundston, au Nouveau-Brunswick. Elle est la fille d'Adrien et de Huguette Dubé. Elle a fréquenté l'Université de Moncton, où elle a obtenu un baccalauréat en service social. Elle a terminé à l'Université Laval la scolarité de maîtrise en service social avec spécialisation en intervention de groupe.

Travailleuse sociale, elle a travaillé au ministère de la Santé et des Services communautaires (à Edmundston et à Grand-Sault) ainsi qu'au service de toxicomanie de la Corporation hospitalière de la Région 4. Elle était copropriétaire et présidente d'une agence en développement humain, Priorité Santé Inc. Elle a également donné des cours d'introduction au certificat sur les toxicomanies à l'Université de Moncton, campus d'Edmundston, et détient un certificat dans les domaines de la médiation familiale, de la médiation des griefs, du désamorçage et de l'objectivation, de la prévention du suicide ainsi que de la toxicologie.

M^{me} Dubé est active dans la collectivité. Elle est cofondatrice et a été trésorière de l'Association des programmes d'aide aux employés du Nouveau-Brunswick, membre de la chambre de commerce d'Edmundston et membre du Conseil de développement économique du Nouveau-Brunswick. Elle a siégé au conseil d'administration de l'Association des Foyers de Groupe du Madawaska et a été agente d'orientation pour les PAEF du district scolaire et de la Corporation hospitalière de la Région 4. Elle est membre du Réseau des femmes d'affaires d'Edmundston.

M^{me} Dubé a été élue pour la première fois à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick aux élections générales provinciales du 7 juin 1999, pour représenter la circonscription d'Edmundston. Elle a été réélue le 9 juin 2003 et a été assermentée à titre de ministre de l'Éducation le 27 juin 2003.

Le 14 février 2006, elle a été nommée ministre des Services familiaux et communautaires et ministre responsable du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick.

Elle a été élue aux élections provinciales du 18 septembre 2006 en tant que première députée de la nouvelle circonscription d'Edmundston-Saint-Basile.

À l'Assemblée législative, elle a été membre du Comité permanent des comptes publics, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé et du Comité spécial d'examen des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil. Elle a été présidente du Comité spécial des soins de santé et membre du Comité de la gouvernance locale. Elle a été présidente de l'association progressiste-conservatrice d'Edmundston et elle participe à l'élaboration des politiques du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick.

M^{me} Dubé habite Edmundston avec son mari, Mike, et ses deux enfants, Shawn et Paryse.



M. Michel Sapin Député (France)

Né le 9 avril 1952 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine)

Circonscription d'élection : Indre (1ère)
Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Commission : Membre de la commission des finances
Profession : Conseiller de tribunal administratif
Suppléant : M. Jean-Yves Gateaud

Contacts et site internet

Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP
Téléphone : 01 40 63 93 16

62 Avenue de la Châtre
36000 Châteauroux
Téléphone : 02 54 08 43 48

Mandats et fonctions à l'Assemblée nationale

Mandat : Réélu le 17/06/2007 (Date de début de mandat : 20/06/2007 (élections générales))

Commission : Membre de la commission des finances

Groupe d'amitié :

Président : - Mauritanie
Membre : - Chine - Japon

Organismes extra-parlementaires

- Membre titulaire de la Commission de vérification des fonds spéciaux (art 154 de la loi de finances pour 2002)

Anciens mandats et fonctions à l'Assemblée nationale

- Élu le 21/06/1981 - Mandat du 02/07/1981 (élections générales) au 01/04/1986 (Fin de législature)
- Réélu le 16/03/1986 - Mandat du 02/04/1986 (élections générales) au 14/05/1988 (Fin de législature)
- Réélu le 12/06/1988 - Mandat du 13/06/1988 (élections générales) au 16/06/1991 (Nomination comme membre du Gouvernement)
- Vice-président de l'Assemblée nationale - du 02/04/1988 au 14/05/1988
- Président de la commission des lois - du 28/06/1988 au 22/05/1991

Anciens mandats nationaux ou fonctions ministérielles

- Ministre délégué à la justice (auprès du garde des sceaux, ministre de la justice) du 17/05/1991 au 02/04/1992
- Ministre de l'économie et des finances du 03/04/1992 au 29/03/1993
- Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État du 27/03/2000 au 05/05/2002



Mandats locaux en cours

- Maire d'Argenton-sur-Creuse, Indre (5151 habitants)

Mandats intercommunaux

- Président de la Communauté de communes du Pays d'Argenton-sur-Creuse

Anciens mandats locaux

- Conseil municipal d'Argenton-sur-Creuse (Indre) du 14/03/1983 au 12/03/1989 (Membre)
- Conseil municipal de Nanterre (Hauts-de-Seine) du 20/03/1989 au 18/06/1995 (Membre)
- Conseil général de l'Indre du 22/03/1998 au 28/03/2004 (Membre du conseil général)
- Conseil régional du Centre du 28/03/2004 au 12/08/2007 (Président du conseil régional), du 29/03/2004 au 12/08/2007 (Membre du conseil régional)
- Conseil régional d'Ile-de-France du 27/03/1992 au 01/01/1994 (Membre du conseil régional)

Anciennes fonctions dans les instances internationales ou judiciaires

- Juge suppléant de la Haute Cour du 15/04/1987 au 14/05/1988



M. Blagoj Zasov **Député (Ex-République Yougoslave de Macédoine)**

Né le 20 février 1945 à Kocani, en République de Macédoine. Diplômé de la Faculté de droit de Skopje, de la Faculté de droit de Zagreb et de Paris II Sorbonne en droit international privé et organisations internationales en 1972.

Diplomate de carrière, il a commencé en 1973 au Secrétariat des Affaires étrangères en Macédoine. Puis en 1986 il part à Lyon comme consul de l'ex-Yougoslavie jusqu'en 1990 quand il devient conseiller spécial au Ministère des affaires étrangères à Skopje. En 1993, il fut envoyé par les services du Ministère de l'actuelle République de Macédoine en tant que Représentant permanent auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg. En 1996, il est parti en poste en Roumanie où il a nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en 1998.

En juillet 2006, M. Zasov a été élu membre du Parlement macédonien. Il est premier président de la section francophone au Parlement et membre de la Commission des questions parlementaires et des immunités de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il est aussi Vice-président de la Commission des affaires européennes, membre de la Commission des affaires étrangères du Parlement, membre du groupe parlementaire de coopération avec le Parlement français et membre remplaçant de la délégation macédonienne auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Il parle le français, le croate et le roumain. Il utilise l'anglais et le russe.

Il est un des fondateurs du Mouvement européen de la République de Macédoine. Il est aussi fondateur de l'Association macédonienne pour une affirmation politique (MAPA) qui fait partie du réseau des Ecoles d'études politiques en Macédoine. Il est l'auteur de « La Macédoine et le Conseil de l'Europe » paru en 2005.

M. Zasov est marié à Mme Liljana Zasova. Ils ont deux filles.

*
* *
*



ANNEXE 3

Renseignements pratiques

- L'organisation du séminaire est assurée par le **Secrétariat général** de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, 235 bd Saint-Germain, 75007 Paris.

Personnes à contacter :

- ó **Mme Bénédicte Ferrière**, Secrétaire générale administrative adjointe, bferriere@apf-fr.org
- ó **Mme Françoise Duvail-Bonnor**, Conseiller, fduvail-bonnor@apf-fr.org
- ó **M. Daniel Cloutier**, Conseiller, dcloutier@apf-fr.org

Téléphone : (33) 40 63 91 60

Télécopie : (33) 40 63 91 78

- Les conférenciers et le Secrétariat général seront logés à l'Hôtel Novotel

Hôtel Novotel Tfeila

Rue du Général de Gaulle

Nouakchott - Mauritanie

Téléphone : 222 525 74 00

Télécopie : 222 525 74 29

h3754@accor.com

Les travaux du séminaire se dérouleront au palais des congrès de Nouakchott.



ANNEXE 4

Historique des séminaires d'information et d'échanges

Bangui 1994 : Le Parlement et l'état de droit

Les relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire
Le rôle et le fonctionnement du Parlement
Le Parlement et la société civile

Lomé 1994 : Le rôle du parlementaire dans l'élaboration de la loi et les relations entre majorité et opposition

L'initiative de la loi
Examen par les parlements des projets et propositions de loi
Les relations entre majorité et opposition

Bamako 1995 : Les pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement

Le processus démocratique
Le contrôle de l'action du gouvernement
Les relations entre majorité et opposition

Bucarest 1995 : Le pouvoir de contrôle du Parlement

Les relations entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif
Les relations entre majorité et opposition

Port-Louis 1996 : Le mandat parlementaire

Le parlementaire dans sa circonscription
Le parlementaire dans son Assemblée

Le Caire 1996 : Le parlement, reflet de l'identité nationale

La désignation de la représentation nationale
Monocamérisme ou bicamérisme : les termes d'un choix institutionnel
Le modèle de démocratie parlementaire a-t-il une valeur universelle ?

Lomé 1997 : Le statut de l'opposition parlementaire

Le rôle et le financement des partis politiques
Les relations entre majorité et opposition
Le rôle de l'opposition parlementaire

Sofia 1998 : Le consensus parlementaire

Les relations entre majorité et opposition
Quel rôle pour les groupes de pression au sein du Parlement ?
Les petits partis politiques : représentation et rôle

Vientiane 1998 : Les fonctions législatives et de contrôle du Parlement

Le processus législatif
Le contrôle de l'action gouvernementale et de l'application des lois
Table ronde de synthèse : quelles fonctions pour le Parlement de demain ?



Antananarivo 1999 : Le Parlement de l'année 2000

Le processus législatif
Les droits et devoirs de l'opposition et de la majorité
Le rôle des partis politiques

Bangui 1999: Le Parlement de l'année 2000

Le travail et le rôle du parlementaire
Le rôle de l'opposition et de la majorité
Le rôle des partis politiques

Port-Vila 2000 : Démocratie et bonne gouvernance

Les fonctions législatives et de contrôle du Parlement
Les mécanismes de stabilité gouvernementale
Les groupes politiques au Parlement

Niamey 2000 : Le travail et le rôle du parlementaire

La procédure législative et la procédure budgétaire
Le contrôle de l'action gouvernementale et le contrôle de l'application des lois
Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire

Bissau 2001 : Démocratie et bonne gouvernance

Les relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire
Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire
La procédure législative et la procédure budgétaire

Dakar 2002 : Le Parlement et les relations internationales

Les pouvoirs du Parlement en matière internationale
La diplomatie parlementaire
Parlements nationaux et Parlements supra-nationaux (les exemples comparés de l'Union européenne et de l'Union africaine)

Chisinau 2002 : Les pouvoirs de contrôle du parlement

Le contrôle de l'action du gouvernement
Les commissions d'enquête parlementaires
Le contrôle des activités des autorités administratives de l'audiovisuel, des télécommunications et de l'énergie
Le contrôle de l'exécution de la loi par les autorités de l'administration publique locale

Yaoundé 2002 : Le mandat parlementaire

Le rôle du député au sein du parlement
Le rôle du député dans sa circonscription
Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire

Ouagadougou 2003 : Les femmes africaines, actrices majeures du développement

Femmes, éducation et santé
Femmes, développement économique et environnement
Femmes, paix, démocratie et droits de l'Homme

Libreville 2003 : Le contrôle parlementaire et la bonne gouvernance

La procédure budgétaire (cas pratiques)
L'exécution et le contrôle de la loi de finances
Le contrôle de l'application des lois



Brazzaville 2004 : Le travail et le rôle du parlementaire

Qu'est-ce que la bonne gouvernance ?
Le travail du parlementaire
Les relations majorité-opposition

Porto-Novo 2004 : Les mécanismes d'élaboration des lois et les pouvoirs de contrôle parlementaire

Les mécanismes d'élaboration des lois
Les pouvoirs de contrôle du Parlement
L'exécution et le contrôle de la loi de finances

Moroni 2005 : Le fonctionnement d'un parlement fédéral et des parlements régionaux

Les relations majorité-opposition
L'organisation du travail parlementaire et le contrôle du parlement sur l'action gouvernementale
Le rôle du député dans sa circonscription et au parlement

Vientiane 2005 : Le contrôle budgétaire

Le projet de loi de finances : examen, vote et procédure d'exécution
Le contrôle de l'efficacité du budget et de la dépense publique.

Vanuatu 2006 : Le rôle des parlements en matière internationale : évolution dans le contexte de la mondialisation

Le pouvoir d'information et de contrôle des Parlements en matière internationale
Les Parlements face aux organisations internationales et la coopération parlementaire

Bangui 2006 : Les pouvoirs du Parlement

Le pouvoir législatif du Parlement
Le pouvoir de contrôle du Parlement
Le rôle de la majorité et de l'opposition dans le travail parlementaire

Port-au Prince 2007 : Démocratie et bonne gouvernance

Les fonctions législative et de contrôle du Parlement
Les mécanismes de stabilité gouvernementale
Les groupes politiques au Parlement

N.B : Les actes des séminaires tenus depuis 2000 sont consultables sur le site Internet de l'APF.



ANNEXE 5

Composition de l'APF

LISTE DES PARLEMENTS MEMBRES

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est composée de représentants de 74 parlements ou organisations interparlementaires.

• 48 sections membres

. BENIN	. GUINEE	. NOUVEAU-BRUNSWICK
. BURKINA FASO	. GUINEE BISSAU	. NOUVELLE-ECOSSE
. BURUNDI	. GUINEE EQUATORIALE	. ONTARIO
. CAMBODGE	. HAITI	. QUEBEC
. CAMEROUN	. JERSEY	. REPUBLIQUE
. CANADA	. JURA	DEMOCRATIQUE DU CONGO
. CAP VERT	. LAOS	. RWANDA
. CENTRAFRIQUE	. LIBAN	. SENEGAL
. BELGIQUE/COMMUNAUTE	. LUXEMBOURG	. SEYCHELLES
FRANÇAISE/WALLONIE-	. MADAGASCAR	. SUISSE
BRUXELLES	. MALI	. SYRIE
. COMORES	. MANITOBA	. TCHAD
. CONGO	. MAROC	. TOGO
. COTE D'IVOIRE *	. MAURICE	. TUNISIE
. EGYPTE	. MAURITANIE	. VAL D'AOSTE
. FRANCE	. MONACO	. VANUATU
. GABON	. NIGER	. VIETNAM

• 15 sections associées

. ALBANIE	. GENEVE	. POLOGNE
. ALBERTA	. HONGRIE	. ROUMANIE
. ANDORRE	. ILE-DU-PRINCE-EDOUARD	. SASKATCHEWAN
. BULGARIE	. MACEDOINE	. VALAIS
. COLOMBIE BRITANNIQUE	. MOLDAVIE	. VAUD

• 11 observateurs

. ARMENIE	. MAINE	. PARLEMENT BENELUX
. GEORGIE	. REPUBLIQUE TCHEQUE	. COMMISSION
. LITUANIE	. COMITE PARLEMENTAIRE	INTERPARLEMENTAIRE
. LETTONIE	DE L'UEMOA	DE LA CEMAC
. LOUISIANE	. PARLEMENT PANAFRICAIN	

*Section d'un parlement non reconnu internationalement.



ANNEXE 6

Principales dates de l'APF

- **1967** : création à Luxembourg de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), association constituée sur la base du volontariat individuel pour encourager et développer les liens de solidarité et de coopération entre parlementaires francophones ;
- **1989** : l'AIPLF devient à Paris l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, affirmant sa vocation à être l'organisation interparlementaire des pays de la Francophonie telle que l'avait reconnu le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Dakar en mai 1989 ; elle crée ses quatre commissions permanentes ;
- **1993** : l'AIPLF est reconnue officiellement comme l'Assemblée consultative de la Francophonie lors du Sommet de Maurice en octobre 1993 ;
- **1998** : l'AIPLF devient l'APF (Assemblée parlementaire de la Francophonie) pour se mettre en conformité avec la Charte de Hanoï ;
- **2000** : création du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida ;
- **2001** : première session du Parlement francophone des jeunes ;
- **2002** : création du Réseau des femmes parlementaires.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie célèbre ses 40 ans cette année.

